



- Légende**
- Zonage pluvial
 - Zone 3
 - Bassin d'orage
 - Réseau pluvial par Epteau
 - Déversoir d'orage
 - Réseau hydrographique
 - Zones humides
 - Courbes de niveau 5m

DEPARTEMENT de l'ISERE

COMMUNE de CREMIEU

Zonage d'assainissement

Zonage pluvial

| | | | |
|---------------|------------------|-------------------------|-------------------|
| INDICE 1.1 | DATE 04/05/16 | MISE A JOUR 27/06/16 | DESSINATEUR AC |
| N° du plan : | | Echelle : 1:2000 | |

epteau SARL EPTÉAU
1, rue Grange Peyraud
01 360 LOYETTES
Tél. : 04 72 93 00 50
Fax : 04 72 93 00 59

Au sens de l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Zone 3:
Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
Consulter le descriptif du zonage pluvial pour les possibilités de gestion par ordre de priorité (partie 6.3.2)

* : proximité de la nappe -> infiltration à faible profondeur

